



Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2019

Paris, le 31 janvier 2020

Au titre du contrat de liquidité confié par Galimmo Services France sur la valeur Galimmo SCA à Exane BNP PARIBAS¹, en date de négociation du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.350 titres
- 57.305 €

Il est rappelé que, au titre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2019 :

- 2.347 titres
- 57.422 €

* * *

Galimmo SCA

Société en commandite par actions au capital de 22.664.846,40 euros

Siège social : 37, rue de la Victoire, 75 009 Paris

R.C.S. PARIS 784 364 150

A propos de Galimmo SCA

Galimmo SCA (ISIN : FR0000030611) est une société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, spécialisée dans l'immobilier de commerce et dédiée à la valorisation et à la gestion de centres commerciaux attenants à des hypermarchés Cora. Son patrimoine est valorisé à 682 millions d'euros hors droits au 30 juin 2019. À ce jour, elle détient 52 centres commerciaux en France. Galimmo SCA possède également une participation de 15% dans la structure qui détient les 7 centres commerciaux du groupe Galimmo Real Estate en Belgique. Galimmo SCA est une société en commandite par actions dont la gérance est assurée par Galimmo Services France, elle-même détenue à 100% par Galimmo Real Estate, foncière qui opère, au travers de ses filiales, un total de 66 centres commerciaux attenants à des hypermarchés Cora en Europe et dont le patrimoine est valorisé à 1,1 milliard d'euros.

Pour plus d'information sur la société

Contact Investisseurs

Angélique Cristofari
Secrétaire Général
Tél : + 33 1 53 20 86 88
acristofari@galimmo.com

Contacts Presse

Isabelle Laurent
Tél : +33 1 53 32 61 51 / +33 6 42 37 54 17
isabelle.laurent@oprfinancial.fr

Les annonces et publications financières de la société sont mises à disposition sur le site www.galimmo-sca.com

¹ Ce contrat de liquidité est géré, depuis le 2 janvier 2019, en conformité avec la décision AMF 2018-01 du 2 juillet 2018.